



Nos voisins du dessous ont-ils le droit de fumer sur leur balcon, sachant qu'il donnent sur nos fenêtres ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 août 2017

Nos voisins du dessous ont-ils le droit de fumer sur leur balcon, sachant qu'il donnent sur nos fenêtres ? Impossible d'aérer notre pièce.

Réponse :

La loi Evin ne s'applique pas au domaine privé d'habitation. Cependant, lorsque la gêne occasionnée par un trouble de voisinage peut avoir des répercussions sur la santé et donc devenir un trouble anormal de voisinage, elle est considérée comme un [trouble olfactif de voisinage](#) décrit par le site officiel service-public.fr

DNF a édité une Brochure tabagisme passif, savoir se protéger dans les lieux d'habitation que vous trouverez dans notre [centre documentaire](#)

Les plaintes de plus en plus nombreuses sur ce thème devraient inciter les victimes à se rapprocher de notre [antenne régionale Ile-de-France](#) qui a créé un groupe de travail actif sur ce thème.